



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

MANCHE

Christian SAVARY
Mai 2006



Stockage des produits phytosanitaires

Un bon stockage des produits phytosanitaires permet de conserver l'intégralité de leurs propriétés (efficacité, dilution,...), d'assurer la sécurité des personnes (**Code du travail** et **Code de la Santé Publique**), la préservation de l'environnement (**Code de l'Environnement**) et facilite la gestion du stock et des approvisionnements.

Indispensable

- Existence d'un local ==>> Armoire, container, bungalow, bâtiment...
- Local exclusivement réservé au stockage des produits phytosanitaires



Photo Trionyx

- Fermé à clé
- Aéré ou ventilé

- Installation électrique en bon état
- Poste d'eau à proximité



- Hors gel
- Éloigné de l'habitation et des points d'eau (puits, cours d'eau)
- Interdit dans les passages, sous les escaliers, à proximité des issues

Face aux risques d'incendie

- Interdiction de fumer
- Porte ouvrant vers l'extérieur ou coulissante
- Présence d'un extincteur

Face aux risques de fuites

- Réserve de matière absorbante
- Sol étanche avec cuvette de rétention
- Caillebotis pour éviter le contact direct avec le sol

Protection des travailleurs

- Équipements de protection rangés à l'extérieur du local
- Ustensiles de préparation rangés dans le local
- Produits rangés par catégorie (T, T+, Xn, Xi...), dans leur emballage d'origine
- Afficher les N° d'appel d'urgence, les consignes...
- Former les utilisateurs (risques encourus, consignes de sécurité...)

